rés à des prix modiques. On sait de plus que la voie ferrée est des plus pittoresques, que l'on peut prendre 4 heures d'arrêt à Gap, comme l'a fait le pèlerinage de Luc, visiter la ville, sa nouvelle et splendide cathédrale.

Nous félicitons vivement le jeune archiprêtre de Luc de son initiative et de son zèle, et la population lucoise de sa piété et de son empressement à répondre à l'appel de son pasteur.

Toute la petite ville, catholiques et protestants, s'était portée à la gare, au retour des pèlerins et leur a fait une réception des plus enthousiastes.

Etes-vous allés au Laus? Non.— Eh bien! allez-y. P. C.

DEUX SOUS !

« Deux sous ! j'aime mieux ne rien donner : » telles sont malheureusement les paroles que prononce trop souvent le brave homme qui, lorsqu'on lui présente une liste de souscription, comme pour l'œuvre nationale de Jeanne d'Arc, n'ose pas donner deux sous, sous prétexte que ce n'est pas assez, et ne pouvant donner plus, ne donne rien.

Mais, mon ami, croyez-vous parler sagement en raisonnant de la sorte ? mieux vaut deux sous que rien ! oui, vous ne voulez pas que ce soit le dit de donner deux sous, et pour vouloir en donner plus, vous n'en donnez point !

Au reste, votre offrande est plus importante que vous ne le croyez ; joints aux 499 personnes, dont se compose notre village, ces deux sous font la somme de 50 francs ; ces cinquante francs peuvent servir à payer un ouvrier pendant quinze jours : comptez ce qu'il peut faire dans cet espace de temps.

Vous voyez donc que vos deux sous sont importants ! Et si tout le monde raisonnait comme vous ? si tous ceux qui ne peuvent donner que deux sous, gardaient leur offrande, qu'arriverait-il ? il n'y aurait que celle des riches ; mais combien y en a-t-il ? hélas, ils sont peu nombreux, et malgré toutes leurs largesses, ils ne parviendraient jamais à atteindre la somme que forment les deux sous de tous les pauvres.

Allons, chrétiens, que tous, pauvres ou riches, ne refusent pas de verser sa petite offrande, quelle qu'elle soit, mais donnez généreusement, c'est-à-dire, avec bon cœur ; cette offrande aura autant de mérite que la plus belle ; vous recueillerez au ciel le cent pour un.

Et souvenez-vous des paroles de Celui de qui découlent toutes les richesses : « Rien ne sera perdu, je tiendrai compte même d'un verre d'eau donné en mon nom ».

Du Crédit agricole

Le Congrès des syndicats agricoles qui s'est tenu récemment à Lyon marque un événement important dans l'histoire de l'agriculture de ces dernières années. Pour la première fois, nous venons d'assister au plein épanouissement du mouvement syndical dans les campagnes se manifestant dans une assemblée aussi brillante par le nombre que par la qualité de ses délégués. Le paysan a enfin pris conscience de sa force ; sortant de son isolement, il a compris l'utilité qu'il y avait à se grouper et à s'unir pour donner plus d'autorité à ses revendications et plus de poids à ses doléances auprès des pouvoirs publics. Et certes, on peut bien dire que si quelque chose a été fait ces dernières années pour l'agriculture, c'est bien aux syndicats qu'on le doit. C'est grâce à eux, grâce à leurs protestations incessantes qu'enfin on a pu obtenir un tarif de douanes qui, s'il ne donne pas pleine satisfaction aux besoins du cultivateur, lui reconnaît au moins la protection à laquelle il a droit.

Mais si le paysan a su tirer si beau parti de la loi de 1884, il est bien loin encore d'avoir bénéficié de tout ce que peut lui procurer une union sagement comprise. Aussi entre les divers avantages signalés par le Congrès, il en est un qui a attiré plus spécialement son attention, tant par son importance que par la nécessité où se trouve le propriétaire d'y avoir recours le plus tôt possible.

Je veux parler du Crédit agricole. Il y a bien longtemps que cette question a été agitée et que des tentatives multiples ont été faites pour la mettre en pratique. Mais jusqu'ici tous ces efforts n'avaient abouti qu'à peu de résultats. Et voici qu'aujourd'hui la question renaît plus vivante que jamais et que le succès vient en aide aux initiatives que jaillissent de toutes parts. Où chercher la cause de cette réussite inespérée ? Simplement dans une nouvelle conception du Crédit agricole. Jusque là c'était par *en haut* qu'on avait tenté de l'organiser, tandis qu'on aurait dû commencer par *en bas*. De grandes sociétés avaient été créées dans ce but, qui, nullement au courant des usages et des besoins du cultivateur, dégénérèrent rapidement et versèrent dans des spéculations financières où elles trouvèrent une ruine complète. C'est alors qu'on eut l'idée de se tourner du côté des pays voisins et qu'on trouva là l'organisation vraie du Crédit agricole dans le fonctionnement de caisses multiples ne dépassant pas les limites d'une commune. Ce modèle fut suivi et les essais tentés jusqu'ici ont si bien réussi que le gouvernement a déposé un projet de loi pour favoriser l'établissement de sociétés de ce genre par les Syndicats agricoles.

Il importe donc d'agir le plus rapidement possible et de ne pas priver plus longtemps le paysan d'un crédit dont il a aujourd'hui plus que jamais un réel besoin, en présence du manque d'argent dans les campagnes et de l'usure qui l'oppresse le plus souvent. Aux cultivateurs les plus intelligents dans chaque commune de se mettre à la tête du mouvement et de créer ces sociétés de crédit. Mais quelle forme adopter ? Deux types principaux se présentent : la caisse rurale à responsabilité limitée et celle à responsabilité illimitée. A chacun de voir celle qu'il croit la meilleure dans son milieu ; pour nous, nous ne cacherons pas notre préférence pour cette dernière. Celle-ci n'exigeant pas de grandes connaissances de la part de ceux qui la dirigent offre en même temps une garantie plus sûre, à raison même de la responsabilité illimitée de ses membres. Cette responsabilité n'effraiera pas le cultivateur quand il saura que Raiffeisen, le créateur de ce type en Allemagne, a donné naissance à plus de trois mille caisses ayant prêté plusieurs centaines de millions sans qu'une seule ait fait subir la moindre perte ni à ses créanciers ni à ses membres. Nous nous rappelons avoir entendu M. Milcent lui-même conseiller la caisse à responsabilité illimitée, de préférence à l'autre, et cependant il est le fondateur de la brillante caisse de Poligny qui, avec un capital de 20.000 francs, dont 10.000 seulement versés, est parvenue, après des débuts modestes, à prêter 200.000 fr. à ses sociétaires dans chacune des deux dernières années. C'est qu'il sait par expérience le travail que demande pareille direction où une attention de tous les instants est nécessaire pour veiller à la sécurité d'opérations qui doivent s'étendre sur tout un arrondissement.

Une *Union des caisses rurales et ouvrières* s'est fondée, il y a un an, à Lyon. Elle a déjà créé près de 100 caisses sur le type Raiffeisen. A nous de ne pas rester en arrière de ce mouvement et de nous mettre résolument à l'œuvre, nous rendrons ainsi aux campagnes un signalé service. J. G.

Nous nous tenons à la disposition de toutes les personnes désireuses de renseignements et nous sommes prêts à donner sur le sujet toutes les conférences que l'on désirera.

Bibliographie locale

M. le chanoine Toupin, aumônier de la Visitation de Romans, déjà bien connu par ses savantes recherches historiques et par les qualités d'un style aussi pur qu'élégant, vient de faire paraître à la librairie Bloud et Barral, rue de Rennes, 59, à Paris, un magnifique volume, dont le titre indique assez la portée et l'intérêt au point de vue de notre histoire locale.

C'est l'Histoire de la vénérée mère Marie-Philippine du Vivier, *fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe*, grand in-8° jésus, LXVII-550 pages, avec deux portraits et un plan de Romans.

Cet ouvrage, très riche au point de vue typographique, ne saurait manquer d'attirer l'attention des lettrés, des amateurs bibliophiles, et aussi de tout le grand public religieux de notre diocèse.

Il se présente du reste avec la double recommandation d'un encouragement délicat tombé de la plume de Mgr de Cabrières, parent de la sainte Fondatrice, et d'une approbation flatteuse que notre évêque, si compétent en pareille matière, a bien voulu adresser à l'auteur.

Mgr de Montpellier écrit : « Comment ne serais-je pas heureux de voir célébrer, en même temps que la vertu et les œuvres de Madame du Vivier, ma sainte parente, le nom de cette famille, qui était celle de ma mère (alliée de saint François de Sales et du vénérable père de la Colombière), et dont je possède tant de précieux souvenirs. » Après avoir rappelé quelques-uns de ces souvenirs, le distingué prélat ajoute : « Sur toutes ces traditions domestiques, dont j'aime à entretenir ma mémoire, vous allez, Monsieur le chanoine, jeter un rayon plus céleste et plus divin, en racontant la sainte et féconde existence de la vénérée fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe de Romans. »

Pour Mgr Cotton, « les recherches consciencieuses, l'exactitude, la noble et élégante simplicité qui convient si bien à l'histoire, l'esprit de piété qui se dégage du récit : rien ne manque de ce qui peut faire du travail une œuvre aussi pleine d'édification que d'intérêt. »

Qu'ajouter à des éloges venus de si haut ? Un livre peut-il paraître sous de meilleurs auspices et l'auteur pouvait-il ambitionner une plus noble récompense ?

B. M.

Le volume est en vente chez Vercelin et Gauthier, rue Saunière, à Valence — et chez Géranton, côte des Cordeliers, à Romans.

LEVURES SÉLECTIONNÉES

A l'époque de la vinification, nous croyons être utile à nos lecteurs en traitant cette question des levures que l'on ajoute aux vendanges en les mettant dans la cuve, et qui, pour un prix modique, permettent de donner au vin quelque chose du bouquet du crû d'où ces levures proviennent (Bordeaux, Bourgogne, etc.).

Pour obtenir de bons résultats, il faut une levure pure, et active surtout, si on veut l'introduire directement dans la vendange sans en passer par le levain que l'on conseille plus loin.

Il faut bien agiter la bonbonne qui la contient afin de mettre en suspension le ferment qui se dépose contre les parois.

La levure doit être employée immédiatement après le foulage, afin que les ferments naturels du raisin n'aient pas le temps de commencer leur action.

Dans les régions tempérées de la France, et par les années froides, on pourra déverser la levure active dans la vendange, sans aucune manipulation spéciale, en ayant seulement soin de la répartir aussi bien que possible, par couches, à mesure que l'on jette les raisins foulés dans la cuve.

Un litre de levure pure active suffit pour 8 à 10 hectolitres de vendange. Ce premier mode d'emploi a donné de bons résultats ; mais, si l'on veut obtenir le maximum d'effet dont la levure est capable, il faut opérer de la manière suivante qui, aux vendanges de 1891, 1892 et 1893, a donné une satisfaction complète.

Ce second mode d'emploi doit être exclusivement mis en usage dans le midi de la France, et dans toutes les régions où la vendange se fait à une température de plus de 20°.

On emploie, par chaque litre de levure, le moût de 20 à 25 kilos de raisin fraîchement exprimé.

Avant de les écraser, laver avec beaucoup d'eau les raisins destinés à faire le levain, pour les débarrasser des poussières et des mauvais germes dont ils peuvent être couverts. Il ne faut pas laisser égoutter ces raisins avant de les écraser, car rafraîchis par le lavage, ils donnent un levain parfait.

Ecraser rapidement ces raisins lavés et en séparer immédiatement la grappe et les pellicules, à l'aide d'un crible à mailles étroites, mélanger aussitôt à ce moût, dans un fût bien propre, la quantité de levures nécessaires et laisser fermenter librement jusqu'au moment de l'emploi.

On devra donc employer, pour vinifier : par exemple 10 hectolitres de vendange, 1 litre de levure que l'on a fait fermenter dans le moût de 20 à 25 kil. de raisins, et ainsi de suite, dans la même proportion.

Ce levain fermente activement sous l'influence de la levure, et au bout de 40 à 50 heures, après le commencement de sa préparation, on s'en sert pour mettre en fermentation la vendange, en le répartissant dans la cuve tout de suite après le foulage du raisin. Dans ces conditions, un litre de levure pure peut suffire à améliorer 15 à 25 hectolitres de vendange. Mais il est bien évident que l'amélioration sera d'autant plus grande qu'on aura employé davantage de levure. On peut donc trouver intérêt à se servir d'un litre de levure pure pour 2 à 6 hectolitres de vendange seulement.

L'ASSISTANCE MÉDICALE
dans les campagnes

Nous recevons la lettre suivante :

M. le rédacteur de la *Croix de la Drôme*,

J'ai le plaisir de lire, dans votre dernier numéro, un article très bien fait sur un sujet de la plus haute importance, surtout pour nos campagnes. Votre journal, vraiment populaire, a le droit et le **devoir** de s'occuper de ces questions sociales, qui traînent depuis si longtemps devant nos assemblées délibérantes et ne sont jamais résolues, au grand détriment des malheureux qui en attendent la solution.

Lorsque le paysan tombe dans la maladie, épuisé par un travail pénible, il n'a pour tout secours que son isolement, ou même l'ignorance de ceux qui l'entourent, et sa pauvreté.

Pour faire venir un médecin, un voisin devra parcourir 15 ou 20 kilomètres. Après la visite de celui-ci, il faudra entreprendre un nouveau voyage pour aller quérir les remèdes.

Le médecin fait payer sa visite en raison de la distance, et la plupart de nos cultivateurs n'ont pas d'autres ressources que le produit de leur travail journalier.

A ce mal, le Gouvernement propose d'établir des *médecins-fonctionnaires*, vivant aux frais d'un budget déjà trop chargé.

De ces médecins aux gages de M. le Préfet, nous n'en voulons pas. Ils s'occuperaient plus de politique et d'élections que des malades.

Nous n'avons que trop de politiciens qui divisent nos populations.

Et puis, jugez de la situation des malades dont l'âme indépendante n'aurait pas voulu voter suivant l'avis de M. le docteur !

Et ce cas se présenterait souvent, car par suite du traitement accordé au médecin chéri par la préfecture, celui-ci règnerait seul dans son canton, et malheur aux indépendants.

Républicains, vous nous conduisez à la plus affreuse tyrannie.

Nous proposerons une amélioration plus conforme avec nos idées de vraie liberté.

CHRONIQUE LOCALE

Nominations. — Par décision de Monseigneur l'Evêque :

M. Liard, curé de Rochebaudin, a été nommé curé de *Châteauneuf de-Mazenc* section du Haut.

M. Descombes, curé de Montjoyer, a été nommé curé de *Rochebaudin*.

Maladie des arbres. — On signale de nouvelles maladies des arbres : Actuellement ce sont les châtaigniers, mûriers, pommiers, marronniers qui sont surtout atteints. Le ministère de l'agriculture et la science s'en occupent. On ne trouve pas de remède. Pas plus que contre les petits vers qui ont déjà depuis près d'un mois rongé et mis en dentelles toutes les feuilles de certains arbres, comme les ormeaux, qui étaient précieuses pour les bestiaux.

Nous ne voulons pas servir Dieu, il nous abandonne à la science et à nous-mêmes.

C'est rassurant. — Cette semaine, à *Aurillac*, un enfant de 9 ans tue sa grand'mère à coups de couteau, la mort a été instantanée.

— A *Tours*, une domestique tue la dame qu'elle servait, à coups de revolver.

— L'avocat de Huitric, en sauvant la tête de dix-sept ans de son petit client, a établi que le niveau de l'âge des assassins était descendu entre seize et vingt-deux ans.